

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "accueil et accompagnement des agriculteurs et anciens agriculteurs
bénéficiaires du RSA": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et
l'association solidarité paysans Provence Alpes (SPP).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association solidarité paysans Provence Alpes (SPP).

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel. Il s'agit d'un renouvellement.

Dans un contexte de crise agricole structurelle depuis plus de 20 ans qui fragilise l'équilibre économique des exploitations et place les agriculteurs en grande difficulté financière, SPP propose l'action « accueil et accompagnement des agriculteurs et anciens agriculteurs bénéficiaires du RSA » en faveur de 61 BRSA sur le territoire du Département.

Sur la base d'un accompagnement individualisé plus ou moins long du BRSA agriculteur, cette action consiste à :

- dresser un état des lieux global de sa situation économique, juridique et sociale (difficultés économiques, procédures juridiques, revenus, droits sociaux, situation familiale etc.) ;
- sécuriser économiquement et juridiquement son activité et rationaliser l'organisation administrative et comptable de son exploitation (évaluer la rentabilité et l'endettement de l'exploitation, séparer les comptes privés et professionnels, élaborer un plan de redressement, etc.) ;
- l'accompagner, en cas d'arrêt de son activité, dans les démarches administratives (mutualité sociale agricole, chambre d'agriculture, banques etc.) et dans sa reconversion professionnelle ;
- optimiser l'accès aux dispositifs d'insertion par un travail de médiation facilitant le rétablissement des relations sociales et l'émergence de projets d'insertion individuels ou collectifs (réunions d'information « accès aux droits sociaux », « couverture médicale universelle », « aide juridictionnelle », et sessions de formation technique) ;

- favoriser la solidarité et l'insertion par l'habitat des BRSA accompagnés (soutien juridique en cas de liquidation judiciaire, maintien du foyer au domicile, partenariat avec les compagnons bâtisseurs).

Les objectifs quantitatifs de l'action portent sur l'accompagnement social, économique ou judiciaire (procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire) de 61 BRSA agriculteurs en activité ou en cessation d'activité, dont 15 nouveaux entrants dans le dispositif.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'activité de l'action du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 :

- 15 nouveaux BRSA ont intégré le dispositif ;
- au total 62 BRSA ont été accompagnés (sur un objectif de 60 BRSA). Plus de 50% sont des adultes isolés sans enfant à charge. L'ensemble des pôles d'insertion en dehors de Marseille sont concernés par l'action : 37 BRSA résident sur le pôle Arles, 15 sur le pôle Salon/Berre, 5 sur le pôle Aix/Gardanne, 1 sur le pôle Istres/Marignane, 4 sur le pôle Aubagne/La Ciotat ;
- 17 BRSA ont été accompagnés dans le cadre d'une procédure judiciaire (dont 3 ouvertes en 2017) : 1 procédure de sauvegarde, 9 procédures de redressement judiciaire, 7 procédures de liquidation ;
- 4 sorties du RSA sont attestées : 1 personne en emploi salarié et 3 personnes ont maintenu leur activité grâce à l'augmentation du revenu agricole de l'exploitation.

Bilan intermédiaire de l'activité de l'action du 1^{er} janvier 2018 au 22 juin 2018 :

- 7 nouveaux BRSA ont intégré le dispositif ;
- au total 61 BRSA ont été accompagnés (sur un objectif annuel de 60 BRSA) dont 39 issus du pôle Arles, 12 du pôle Salon/Berre, 3 du pôle Aix/Gardanne, 1 du pôle Istres/Marignane et 6 du Pôle Aubagne/La Ciotat.
- 16 BRSA ont été accompagnés dans le cadre d'une procédure judiciaire (dont 2 ouvertes en 2018) : 2 procédures de sauvegarde, 9 procédures de redressement judiciaire, 5 procédures de liquidation.
- aucune sortie n'est attestée sur ce 1^{er} semestre.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019 avec des objectifs revus à la hausse : 61 BRSA accompagnés (60 BRSA précédemment à hauteur de 109 000,00 €).

Ce rapport concerne le financement de l'association SPP selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 110 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL